



Locataire et propriétaire

Par **mduchesne**, le **03/09/2024** à **23:07**

Bonjour,

Je suis actuellement sous-locataire d'une chambre dans une colocation.

Je vais acheter un appartement mais je n'ai pas l'intention d'y vivre, je veux rester vivre dans ma sous-location (que je déclare actuellement comme ma résidence principale).

Je me demande si l'appartement que je vais acheter sera considéré comme ma résidence principale, ma résidence secondaire ou autre ?

Je me pose cette question car j'étudie la possibilité de le louer en Airbnb et là où j'habite c'est réglementé.

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Isadore**, le **04/09/2024** à **06:32**

Bonjour,

Votre résidence principale ne changera pas. C'est le lieu où vous résidez habituellement.

Le logement que vous allez acheter sera par défaut considéré comme votre résidence secondaire. Si vous le destinez exclusivement à la location sans jamais y résider ce sera un meuble de tourisme.